

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 9 JUILLET 2013

Le conseil municipal a été convoqué le 4 juillet 2013 en séance ordinaire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la réunion du 5 juin 2013
3. Transaction foncière : avis du conseil municipal
4. Plan d'alignement rue Hugues de Payns : avis du conseil municipal
5. Suppression du SIGE : avis du conseil municipal
6. Personnel : mise en place de l'entretien professionnel
7. Dérogation scolaire : définitions des modalités
8. Conseil communautaire : règles de représentation
9. Services publics d'eau et d'assainissement : rapport annuel
10. Tirage au sort des jurés d'assises
11. Informations et questions diverses.

Etaients présents :

François Noblot, Christine Robillard, Jean-Paul Fauconnet, Jean-Philippe Hass, Clément Continant, Denis Philippe, Robert Besançon, Yannick Laurent, Patricia Honnet, Ninetta Nuninger, Nicolas Mennetrier, Alain Kanarosky, Robert Cohen, Anita Pinet

Absents excusés :

Françoise Nida donne pouvoir à François Noblot
Nancy Molières donne pouvoir à Robert Besançon
Anne-Marie Frère donne pouvoir à Clément Continant
Geneviève Muller donne pouvoir à Marcel Spilmann

Absents non excusés :

Arnaud Paulet
Cristelle Chantier
Eddy Godon

Après avoir désigné un secrétaire de séance, en la personne de Mr Robert Cohen, et approuvé le compte rendu de la réunion du 5 juin 2013, le conseil municipal :

- ✚ prend acte du désistement de Mr Modesto quant à l'acquisition des terrains de la zone artisanale de l'Arcade pour y transférer le magasin Intermarché
- ✚ accepte le plan d'alignement établi pour les rues Hugues de Payns et du Manoir, et accepte de modifier le plan coupé qui se situe à l'angle de la rue de Champêtre et ce à la demande des riverains.
- ✚ émet un avis défavorable à la dissolution du syndicat intercommunal de Grange l'Evêque, présenté par le Préfet dans le cadre du schéma de coopération intercommunale.
- ✚ accepte la mise en place de l'entretien professionnel, à compter de 2013, pour les fonctionnaires territoriaux, en remplacement de la notation, qui fait l'objet d'un dossier établi par l'équipe de direction et dont les critères d'évaluation seront soumis au comité technique paritaire
- ✚ fixe le montant des participations à réclamer aux communes de résidence qui envoient des enfants dans les écoles de Saint Lyé, sachant que ces sommes sont celles pratiquées par les communes du Grand Troyes :
 - école maternelle : 150 €
 - école élémentaire : 75 €
- ✚ accepte la méthode de calcul pour la représentation des communes au sein de la communauté de communes Seine-Melda-Côteaux qui donne trois représentants pour la commune de Saint Lyé
- ✚ prend acte du rapport annuel établi pour l'année 2012 pour les services publics d'eau potable (St Lyé – Payns, Macey-Montgueux) et d'assainissement, collectif et individuel. Les rapporteurs informent l'assemblée que le SIAEP Macey-Montgueux transfèrera sa compétence au 1/1/2014 au SDDEA et sera donc supprimé. En ce qui concerne le syndicat d'assainissement Barberey- St Lyé, il est prévu de le faire fonctionner jusqu'en 2015.

Le Maire procède au tirage au sort des jurés pour le jury d'assises 2014 à partir de la liste électorale.

Informations et questions diverses :

Le Maire informe le conseil qu'il vient de signer les actes pour les transactions avec Mr et Mme Perrin et l'intégration de la rue des Muriers dans le domaine public.

François Noblot

- il a sollicité 4 entreprises pour procéder comme prévu au BP 2013 à la réfection du pignon (côté passage) du bâtiment communal accueillant le magasin de fleurs
- une enquête publique pour le zonage d'assainissement est programmée en septembre. La commune est en attente de la nomination par le tribunal administratif d'un commissaire enquêteur
- une procédure de déclaration d'immeuble en péril est toujours en cours pour une propriété située rue des Mûres.

Christine Robillard relate les travaux de la commission de finances qui a eu lieu le 4 juillet et qui propose le vote d'une DM à la rentrée de septembre.

Jean-Paul Fauconnet prend acte que Mr Modesto n'est plus intéressé par l'achat des terrains communaux pour y transférer l'intermarché et précise donc qu'il reprend le dossier d'aménagement de la zone artisanale de l'Arcade.

Jean-Philippe Hass

- le club ados, faute de fréquentation, va devoir fermer le mercredi
- le forum associations s'est très bien passé – il se réjouit de la motivation exprimée par les associations –il regrette toutefois que les lyotains ne se soient pas déplacés, particulièrement sur la rando rollers qui a accueilli moins de participants qu'en 2012. L'équipe d'animation est très déçue mais demande toutefois à renouveler cette animation en 2014
- ACMSH : très bonne fréquentation pour l'été
- il fait le point des départs et des arrivées dans le corps enseignant à l'école primaire – il regrette le départ de la directrice, qui n'est restée qu'un an et qui avait commencé un véritable dialogue avec la commune, ce qu'il a beaucoup apprécié

Françoise Nida se rendra au CCAS de la Chapelle Saint Lyé pour négocier une convention permettant aux lyotains nécessiteux d'accéder à la banque alimentaire.

Nicolas Mennetrier fait remarquer que les bandes « stop » à Gange l'Evêque sont effacées

Alain Kanarosky

- le bâtiment (ex restaurant des Marronniers) est en vente. Il se demande s'il ne serait pas opportun de l'acquérir pour le démolir ce qui permettrait l'aménagement du rond-point
- il fait part du programme du 14 juillet à Grange l'Evêque
- il demande une intervention pour réparer le haricot qui se situe au carrefour des 2 CD

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h45

Le Maire,

Marcel SPILMANN